

Caractéristiques du contrat unique d'insertion

Type de contrat	<ul style="list-style-type: none">- Droit privé.
Textes définissant le statut	<ul style="list-style-type: none">- Loi n° 2008-1249 du 1/12/2008.- Circulaire éducation nationale du 14/1/2010.- Circulaire DGEFP 2009-42 du 5/11/2009.
Durée de la convention	<ul style="list-style-type: none">- La convention ne peut être inférieure à 6 mois et peut être prolongée dans la limite d'une durée totale de 24 mois (certaines dérogations peuvent être accordées sous conditions dans la limite de 60 mois).
Formations	<ul style="list-style-type: none">- Des actions de formation professionnelle et de validation des acquis de l'expérience (VAE) dont la réalisation d'un projet professionnel sont prévues.- L'Etat contribue au financement et le salarié est accompagné d'un tuteur.
Obligations de service	<ul style="list-style-type: none">- La durée hebdomadaire du travail du titulaire d'un CUI-CAE ne peut être inférieure à 20 h.- Une modulation du temps de travail est possible, cette modulation doit figurer au contrat.- La rémunération est égale au SMIC horaire brut multiplié par la durée de travail effective.